

Rapport sur le préavis n°37/2006 concernant une demande de crédit d'étude de fr. 200'000.- pour établir le projet d'une construction scolaire dans le quartier des Isles (pavillon scolaire de quartier de 7 classes), en vue de la présentation du crédit d'ouvrage au Conseil communal.

La commission s'est réunie le 2 octobre 2006 à la salle de conférences I, à l'Hôtel de Ville, en présence de Mesdames et Messieurs les commissaires : Hélène Grand, Corinne Lachat, Maryse Schneider, Emilienne Wagnière, Alain Angéloz, Thierry Gaberell, Gabriel Pisu et la soussignée désignée rapportrice. Monsieur Patrick-Louis Duruz était absent.

Messieurs les Municipaux Daniel von Siebenthal et Paul-Arthur Treyvaud, Messieurs Jean-Jacques Jobin, responsable d'URBAT et Giancarlo Valceschini, directeur de l'établissement primaire Pestalozzi, représentaient la commune. Nous les remercions pour les informations complémentaires apportées et leurs réponses à nos questions.

Les besoins scolaires ont été évalués et planifiés en automne 2003, et depuis, plusieurs séances de travail interservices les réévaluent, et ainsi confirment ces estimations ; plusieurs étapes sont prévues, ce préavis correspond à l'une d'elle, soit un crédit d'étude pour une école primaire dans le quartier des Isles. La priorité a été donnée à ce quartier vu son développement actuel et dans un futur proche.

Il est à relever que les travaux de surélévation du Collège Léon Michaud sont finis, que le terrain a été choisi en fonction des besoins et non pas l'inverse comme pourrait le faire croire la phrase en bas de page 3 du préavis et que la conclusion doit être modifiée car la mise en service de ce pavillon est prévue pour l'automne 2008. Il semble aussi utile de préciser que PPLS signifie le service de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire et que les cours de CIF sont des cours intensifs de français.

Le crédit d'étude correspond à environ 10% du prix final du bâtiment, ce qui est parait-il la norme.

La commission s'inquiète de la petite taille de ce pavillon et craint qu'il ne soit un petit peu sous dimensionné ; elle a bien entendu les arguments de la commune qui désire une école de quartier pour petits, s'intégrant dans le futur projet de locaux parascolaires et de salles de gym ; elle comprend l'urgence de faire ce pavillon mais regrette que ces études soient séparées.

Elle apprécie le descriptif de ce futur projet de la page 5 du préavis : salle de gym triple de type VD 6 avec vestiaires, rangements, salle de musculation et gradins de 1000 places et 300 places de parc, pavillon d'accueil avec salle à manger de 300 places, cuisine, garderie d'enfants de 50 places, locaux PPLS et un appartement de service de 3 pièces ; elle espère fortement que, malgré le fait que l'article 1 du préavis soit si succinct, aucuns de ces points-là ne sera oubliés.

Elle émet le vœu que soit prévu dans l'étude une réflexion approfondie sur le cheminement des élèves qui vont aller dans cette école depuis les quartiers desservis : trottoirs, pistes cyclables, parc minute.

Au vu de ce qui précède, la commission, après délibération et à l'unanimité de ces membres, vous propose Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1, 2 et 3 du préavis 37 tel que présenté par la Municipalité.

Laurence Balet

